

Communiqué de presse

15 juin 2016

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL

du 14 juin

- **compte administratif : un résultat remarquable**
- **prise de compétence milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **séjours transfrontaliers pour la jeunesse locale**

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : UN RESULTAT REMARQUABLE QUI TEMOIGNE D UNE GESTION RIGOUREUSE**

Le conseil communautaire a examiné le compte administratif du budget général de la collectivité ainsi que les budgets annexes (ordures ménagères, assainissement, transport), présenté par Yvonick PLAUD, vice-président aux finances.

Ce bilan financier 2015 fait état d'un **solde positif de 834 000 euros**, fruit d'une contraction prononcée des dépenses de fonctionnement liés aux efforts engagés et de rentrées fiscales très favorables (« rôles supplémentaires ») en dépit de la stabilité des taux communautaires votés.

La présentation de ces comptes a permis de mettre en lumière la qualité de la gestion des finances de la collectivité, qui se manifeste par les éléments suivants :

- un contexte d'assèchement progressif des dotations d'Etat qui sont pourtant des compensations pour charges imposées aux collectivités : la baisse de la DGF intercommunale **de 19%** sur l'exercice 2015 témoigne de cette **tendance lourde, aggravée par le prélèvement au titre du fonds de péréquation**
- afin d'intégrer cette « nouvelle donne » des relations financières Etat/collectivités qui sont, situation inédite, en train de transformer les pouvoirs locaux en créditeurs nets de l'Etat, la collectivité s'attache à réduire ses dépenses de fonctionnement : c'est ainsi qu'en 2015, **les charges de fonctionnement diminuent de 2,6% sur l'exercice avec des charges de personnel quasi-stables !**
- **l'investissement est resté à un niveau très dynamique** avec près de 6,2 M d'euros sur l'exercice 2015 en intégrant les restes à réaliser
- afin de financer les investissements dont la Vallée a besoin, le montant de la dette progresse mais **reste à un niveau largement supportable** puisque le ratio de

désendettement (qui mesure le nombre d'années théoriques nécessaire à une collectivité pour rembourser son stock de dette) est limité à un niveau tout à fait acceptable (6 ans et 10 mois) et très éloigné des seuils critiques.

Le compte administratif 2015 a été adopté à l'unanimité des élus.

➤ **PRISE DE COMPETENCE GEMAPI : UN ENJEU CRUCIAL POUR LE TERRITOIRE**

Conformément aux lois MAPTAM et NOTRe de 2014 et 2015, la compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations doit **faire l'objet d'un transfert à l'intercommunalité d'ici le 1er janvier 2018.**

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le principe de ce transfert, dans l'attente d'une prochaine délibération pour déterminer les modalités d'un transfert de l'exercice de cette mission au SM3A.

Cette seconde étape est prévue en septembre, avec une décision à prendre sur l'instauration d'une taxe afférente et son niveau.

Compte tenu des très forts enjeux sur le territoire, les élus sont **conscients de l'importance de ce dossier et d'organiser dans les meilleures conditions la prise en charge de cette compétence devenue obligatoire et des travaux de protection correspondants.**

Dossier présenté par Maurice DESAILLOUD et approuvé à l'unanimité des élus.

➤ **SEJOURS TRANSFRONTALIERS – ORGANISATION DE LA SESSION DE L'ETE 2016**

Dans le cadre du prolongement d'une initiative prise en 2012 par les partenaires de l'Espace Mont Blanc, le conseil communautaire a approuvé l'organisation de 4 séjours transfrontaliers au profit des jeunes du territoire âgés de 12 à 25 ans.

Ces séjours, réunissant chacun une douzaine de participants, consistent en **randonnées itinérantes de 5 jours autour du massif du mont blanc**, à la rencontre de sa nature exceptionnelle et avec un accompagnement pédagogique spécifique.

Ces 4 séjours sont ouverts aux jeunes des trois territoires frontaliers concernés par l'Espace Mont Blanc.

Les deux séjours pris en charge par la partie française mobilisent un **budget de 14 600 euros en intégrant une participation des familles à hauteur de 150 euros** par participant.

Dossier présenté par Nicolas EVRARD, vice-président aux affaires transfrontalières, et approuvé à l'unanimité.